

Cent soixante-dixième session du Conseil

Point 18: Reprise de l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies

Le Corps commun d'inspection (CCI) est l'organe de contrôle externe du système des Nations Unies. La FAO fait partie des 28 organisations participantes et collabore de manière fructueuse avec le CCI depuis longtemps. Elle contribue à hauteur de 3,7 pour cent des coûts annuels du CCI, ce qui équivaut à environ 0,25 million d'USD par an.

La FAO accorde de l'importance aux activités du CCI, en particulier au travail de comparaison avec les autres organismes des Nations Unies. Elle collabore étroitement avec le CCI en prêtant un appui aux examens et participe en permanence à plusieurs examens nécessitant que des fonctionnaires de rang supérieur de l'Organisation se mobilisent activement et y consacrent un temps considérable. Les rapports du CCI et les commentaires des organismes du système des Nations Unies sont publiés sur le site web de la FAO.

Le CCI mène régulièrement – habituellement une ou deux fois par an – des examens de la gestion et de l'administration des organisations participantes. Des efforts sont déployés depuis longtemps en ce qui concerne l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO, qui a été proposé par le CCI. Le CCI a contacté la FAO pour la première fois fin 2018 afin de programmer l'examen: 2019 étant une année de transition pour la Direction de la FAO, les deux parties sont convenues que le début de l'année 2020 serait un choix judicieux.

Le Directeur général, qui a pris ses fonctions en 2019, s'y est déclaré favorable et a indiqué que cette période permettrait au CCI d'apporter un éclairage indépendant au début du processus de transition engagé entre l'ancienne et la nouvelle administration dans le cadre de l'examen des modalités de gestion, d'administration et de gouvernance requises pour que la FAO puisse s'acquitter de son mandat.

Cependant, le CCI n'a pas inscrit l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO dans son programme de travail 2020.

En janvier 2021, il a informé la FAO de l'intégration de l'examen dans son programme de travail 2021. La FAO s'est félicitée de cette première mesure concrète et s'est réjouie à la perspective de voir l'examen commencer rapidement afin d'en tirer profit dans le cadre des processus de planification et de transformation en cours. En juin 2021, le CCI a indiqué à l'Organisation qu'il prévoyait de commencer l'examen début juillet 2021. La FAO a communiqué à ce moment-là au CCI des documents de référence, tels que des documents de planification, pour faciliter le démarrage de l'examen.

Fin juin 2021, le CCI a fait part du report de la date de début de l'examen à septembre 2021. Fin septembre 2021, il a informé la FAO qu'il ne pouvait pas commencer l'examen avant début novembre 2021.

Le 30 novembre 2021, la FAO a reçu la première communication officielle du CCI concernant l'examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation. Dans la note, il était indiqué que les travaux de recherche/collecte de données et d'analyse des documents avaient véritablement commencé. La FAO suppose que ces travaux concernent l'examen par le CCI des documents de planification qui avaient été communiqués plus tôt cette année-là. Il était également précisé dans la note que le calendrier et le projet de cadre de référence seraient communiqués en temps utile.

À ce stade, l'Organisation a pris conscience, avec regret, que l'examen par le CCI de la gestion et de l'administration de la FAO ne pourrait satisfaire l'objectif initial convenu en 2019, à savoir celui d'apporter un éclairage indépendant au début du processus de transition.

La FAO a également estimé qu'il était trop tôt pour que cet examen, qui se tiendrait effectivement en 2022, lui fournisse des éléments sur les effets des changements mis en place par l'intermédiaire du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget approuvés par les Membres en 2021, y compris en ce qui concerne les transformations organisationnelles.

Le 13 décembre 2021, la FAO a proposé au CCI de reporter l'examen au printemps 2024 pour qu'elle puisse prendre des mesures concrètes aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail approuvé depuis peu et de sorte que les efforts déployés par ces deux entités dans ce processus débouchent sur des résultats utiles et exploitables.

Le 14 janvier 2022, le CCI a répondu à la FAO que, sur la base des informations présentées, il avait été décidé, à l'occasion de la réunion des inspecteurs, de suspendre l'examen, avec effet immédiat, et d'évaluer sa viabilité dans le cadre de futurs programmes de travail. Il a également indiqué qu'il n'était pas en mesure de se prononcer au sujet des dates de reprise de l'examen qui avaient été proposées par la FAO. Durant cette période, il a également demandé à la FAO, par l'intermédiaire de son référent pour les questions relatives au CCI, si l'automne 2023 pouvait convenir à l'Organisation, qui lui a répondu par l'affirmative.

Le CCI n'a, pour l'heure, pas précisé quand il prévoyait d'entreprendre l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO. La FAO réaffirme qu'elle est pleinement disposée à ce que le CCI réalise l'examen, dès qu'une date aura été fixée d'un commun accord, et à apporter son appui dans le cadre de ce processus.

M^{me} Beth Crawford, Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget